



# ÉTUDE DE CAS : MONTRÉAL, SHERBROOKE ET GATINEAU

Une analyse des campements au Canada axée sur  
les droits de la personne

Caroline Leblanc, Sue-Ann MacDonald, Isabelle Raffestin, Émilie Roberge et Laury Bacro

**Bureau du défenseur fédéral du logement, Commission canadienne des droits de la personne**  
344, rue Slater, 8<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 1E1

**Sans frais** : 1-888-214-1090 | **TTY** : 1-888-643-3304 | **Télécopie** : 613-996-9661 | [housingchrc.ca](http://housingchrc.ca)

Le présent rapport fait partie d'une série de rapports sur la financiarisation du logement commandée par le Bureau du défenseur fédéral du logement (BDFL). Les autres rapports dans cette série sont disponibles sur le site du BDFL et sur le Rond-point de l'itinérance : [rondpointdelitinerance.ca/bdfl](http://rondpointdelitinerance.ca/bdfl).

Les opinions, constatations et conclusions ou recommandations exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission canadienne des droits de la personne ou de la Défenseure fédérale du logement.

*This text is also available in English under the title, Case Study: Montréal, Sherbrooke and Gatineau—A Human Rights Analysis of Encampments in Canada. It is available on the Office of the Federal Housing Advocate's website and on the Homeless Hub.*

**Pour citer ce rapport :**

Leblanc, C., MacDonald, S., Raffestin, I., Roberge, E. et Bacro, L. 2022. *Étude de cas : Montréal, Sherbrooke et Gatineau – Une analyse des campements au Canada axée sur les droits de la personne*. Le Bureau du défenseur fédéral du logement.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada  
représentée par la Commission canadienne des droits de la personne, 2022.

Numéro de catalogue : À venir

ISBN : À venir

# Table of Contents

<b>ÉTUDE DE CAS : MONTRÉAL.....</b>	<b>1</b>
<b>Une analyse des campements au Canada axée sur les droits de la personne.....</b>	<b>1</b>
<b>Liste des collaborateurs et collaboratrices .....</b>	<b>4</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Campement Notre-Dame – Montréal .....</b>	<b>6</b>
<b>Résistance : un chez-soi pour tous .....</b>	<b>8</b>
Démantèlement reporté.....	9
Actions de mobilisation contre le démantèlement .....	10
Opération « Mise à l’abri solidaire » .....	12
Démantèlement, un moment marquant .....	12
Isolement social, une conséquence au démantèlement .....	14
Après le démantèlement, une mobilisation continue .....	14
<b>Campement Boisé Steinberg – Montréal .....</b>	<b>16</b>
Les politiciens s’emparent des campements .....	16
Démantèlement du boisé Steinberg .....	17
Dénonciation des actions répressives.....	18
Reflet d’une crise et d’un manque de ressources adaptées.....	19
<b>Campement Berri – Montréal .....</b>	<b>20</b>
<b>Campement secteur Square Cabot – Montréal .....</b>	<b>20</b>
<b>Campement Montréal-Nord – Montréal .....</b>	<b>21</b>
<b>Campement Mont-Royal – Montréal .....</b>	<b>21</b>
<b>Campement Notre Dame/Iberville – Montréal .....</b>	<b>22</b>
<b>Réalités des Campings de la Région .....</b>	<b>23</b>
Ville de Gatineau .....	23
Ville de Sherbrooke .....	25
<b>Conclusion.....</b>	<b>27</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>28</b>
Une tolérance et un respect des droits nécessaire.....	29
L’accompagnement plutôt que l’utilisation de la répression .....	31
Collaboration et respects des droits .....	32
<b>Références .....</b>	<b>33</b>
Le Devoir.....	33
Journal de Montréal.....	33
Journal 24 heures.....	34
Journal Métro.....	34
Références Sherbrooke.....	37
Références Gatineau .....	38
Autres références.....	38

# Liste des collaborateurs et collaboratrices

Caroline Leblanc

Doctorante en santé communautaire à la faculté de médecine et sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke

Sue-Ann Macdonald

Professeure agrégée, École de travail social de l'Université de Montréal

Isabelle Raffestin

Doctorante en travail social à l'Université de Montréal

Émilie Roberge

Étudiante au baccalauréat en travail social à l'Université du Québec à Montréal

Laury Bacro

Professionnelle de recherche en itinérance et alliée en défense des droits

# Sommaire

Les campements abritant un seul ou plusieurs abris ont toujours existé au Québec. Toutefois, depuis les deux dernières années, ceux-ci sont devenus plus visibles et donc plus préoccupants. Devant cette augmentation de personnes qui utilisent l'espace public comme lieu d'habitation, ce document présente l'évolution de la situation des campements entre le 1er mars 2020 et début janvier 2022, à partir d'une revue des médias au Québec.

Le but de ce document est de saisir l'évolution de la situation des campements, de cibler la réalité de vie et les besoins des personnes qui occupent ces campements de même que la réponse communautaire, municipale et gouvernementale au Québec. Plus spécifiquement, il aborde la situation des campements à Montréal ainsi que ceux du pont Joffre à Sherbrooke et du ruisseau de la Brasserie à Gatineau. Toutefois, nous n'ignorons pas que d'autres régions au Québec peuvent aussi avoir des campements. Ces villes étaient celles les plus représentées dans les médias.

Notons qu'il s'agit d'un document qui a été réalisé dans le cadre d'un projet de recherche de mise en commun des connaissances à travers le Canada qui a été financé par le bureau de la défenseure fédérale du logement afin d'enrichir les réflexions sur la réalité des personnes qui habitent les campements. Ce document a été inspiré par les actions posées par le Collectif « On ne laisse personne derrière » qui regroupe un grand nombre d'organismes (n=18) travaillant de près avec les personnes en situation d'itinérance et de grande pauvreté ainsi que par ses regroupements sectoriels à Montréal. Il était important de reconnaître leur soutien auprès des personnes qui n'ont aucune autre option qu'une tente, un campement ou un abri informel pour s'abriter. De plus, il a été lu et enrichi par des personnes et des organismes spécialisés en itinérance.

## Introduction

Les campements abritant un seul ou plusieurs abris ont toujours existé au Québec. Toutefois, depuis les deux dernières années, ceux-ci sont devenus plus visibles et donc plus préoccupants. Devant cette augmentation de personnes qui utilisent l'espace public comme lieu d'habitation, ce document présente l'évolution de la situation des campements entre le 1er mars 2020 et début janvier 2022, à partir d'une revue des médias au Québec. Plus spécifiquement, ce document aborde la situation des campements à Montréal ainsi que ceux du pont Joffre à Sherbrooke et du ruisseau de la Brasserie à Gatineau. Toutefois, nous n'ignorons pas que d'autres régions au Québec peuvent aussi avoir des campements. Ces villes étaient celles les plus représentées dans les médias.

On a consulté les principaux journaux francophones au Québec tels que Le Devoir, La Presse, le Journal de Montréal, le Journal Métro, 24 heures, et autres médias (tels que des communiqués de presse du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal [RAPSIM], de la Table des organismes montréalais de lutte contre le VIH/Sida [TOMS], du Collectif « On ne laisse personne derrière », etc.). Les mots-clés de recherche utilisés sont : « campement », « abri »,

« démantèlement », « itinérance ». Lorsque les moteurs de recherche le permettent, deux mots-clés sont associés, soit « campement et itinérance », « démantèlement et abri ».

L'analyse a été réalisée de manière transversale et mensuelle afin de saisir l'évolution de la situation des campements, de cibler la réalité de vie et les besoins des personnes qui occupent ces campements de même que la réponse communautaire, municipale et gouvernementale. Nous avons analysé 18 articles issus du journal Le Devoir, 27 du journal La Presse, 28 du Journal de Montréal, 32 du journal 24 heures ainsi que 40 du Journal Métro pour un total de 145 articles portant sur la situation des campements à Montréal, 17 articles portant sur la situation de Sherbrooke ainsi que 6 articles portant sur la réalité des campements à Gatineau.

Il s'agit d'un document réalisé dans le cadre d'un projet de recherche de mise en commun des connaissances à travers le Canada qui a été financé par le Bureau de la défenseure fédérale du logement afin d'enrichir les réflexions sur la réalité des personnes qui habitent les campements. Il a été inspiré par les actions posées par le Collectif « On ne laisse personne derrière » qui regroupe un grand nombre d'organismes (n=18) travaillant de près avec les personnes en situation d'itinérance et de grande pauvreté ainsi que par ses regroupements sectoriels. Il était important de reconnaître leur soutien auprès des personnes qui n'ont aucune autre option qu'une tente, un campement ou la rue pour s'abriter. De plus, il a été lu et enrichi par des personnes et des organismes spécialisés en itinérance.



Image La Presse : Campement Notre-Dame, Montréal

## Campement Notre-Dame – Montréal

La pandémie vient complexifier la situation des personnes en situation d'itinérance à Montréal. Dès le mois d'avril 2020, les différentes instances communautaires, municipales et publiques se mobilisent pour adapter la réponse d'urgence en itinérance. Tout le monde est sur un pied d'alerte. La Ville de Montréal décide d'ouvrir des centres d'hébergement d'urgence pour héberger le nombre grandissant de personnes qui se sont retrouvées à vivre dans la rue à la suite notamment d'une perte de logement et de la réduction du nombre de places en refuge.

Les efforts de la ville de Montréal n'étaient pas suffisants pour que les personnes puissent trouver réponse à leurs besoins et ainsi avoir une place en refuge si elles le souhaitaient.

Le RAPSIM et la TOMS se sont dits préoccupés par l'offre de service qui ne répondait pas aux besoins en itinérance actuels et ont rapidement demandé à la police d'être indulgente envers les personnes qui dorment dans la rue. Ces regroupements d'organismes ont même demandé un arrêt complet des démantèlements pendant la crise sanitaire (Corriveau, 2020, 9 avril). Devant ce manque de ressources, les organismes se sont mobilisés pour distribuer des tentes afin d'abriter les personnes qui se sont retrouvées à vivre dehors. La Ville de Montréal s'est opposée à cette initiative, se disant inquiète de toute action qui n'est pas attachée à la santé publique (Corriveau, 2020, 9 avril).

Le RAPSIM et la TOMS ont continué leurs efforts pour soutenir les personnes qui se retrouvaient à dormir dehors. Lors d'une rencontre avec la Ville de Montréal le 22 avril 2020, ils ont demandé une prise de position de la Ville en faveur d'une tolérance pour les tentes installées en extérieur et ont réclamé des sites désignés pour que les personnes en situation d'itinérance puissent s'y installer de manière sécuritaire. À cet égard, malgré l'urgence d'agir pour protéger l'une des populations les plus vulnérables face à la crise, la Ville de Montréal a rappelé que la réglementation ne permet pas d'autoriser des tentes sur leur territoire et que les policiers ne peuvent que tolérer jusqu'au lever du soleil après quoi, les personnes en situation d'itinérance doivent partir (Corriveau, 2020, 9 avril; Lepage, 2020, 5 juin).

Toutefois, en date du 1er mai 2020, la Santé publique a émis un avis qui stipule que la mise en place d'hébergements extérieurs temporaires est en complémentarité avec les autres stratégies développées par la Ville, le réseau de la santé et les organismes communautaires. Pour ce faire, elle a proposé des mesures à suivre pour réduire les enjeux de sécurité et de cohabitation dans les hébergements extérieurs (Direction régionale de santé publique, 2020). Le CIUSSS du Centre-Sud a renchéri cette position et émis un avis dans lequel il est stipulé que les abris (tentes) sont une option sécuritaire et préférable aux refuges ou à tout autre type d'hébergement pour certaines personnes en situation d'itinérance. Le CIUSSS a recommandé également la mise en place de sites d'hébergements extérieurs temporaires (Goudreault, 2020, 4 juin; Lepage, 2020, 5 juin). Malgré ces avis en faveur de la tolérance envers les tentes durant la crise sanitaire, la Ville de Montréal a maintenu sa position en annonçant que les tentes sur le territoire seraient démantelées le 1er juin 2020. Le RAPSIM, la TOMS et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal (RÉSEAU) se sont opposés à cette décision et ont réagi dans une lettre d'opinion publique où ils ont réitéré l'importance des campements en contexte pandémique et que ceux-ci favorisent le respect des mesures de distanciation physique et rend possible une forme d'isolement préventif en cas de besoin (RAPSIM et TOMS, 2020).

Toutefois, devant des besoins criants d'hébergement et malgré l'instabilité que vivent les personnes en situation d'itinérance, la Ville de Montréal a décidé de réduire le nombre de lits accessibles en refuge ainsi que les sites d'alimentation extérieurs dès le début du mois de juin 2020 (Nadeau, 2020, 1er juin). Les regroupements d'organismes craignent que cela ne vulnérabilise les personnes en situation d'itinérance et ne menace davantage leur santé et leur sécurité, alors que la crise sanitaire bat son plein (Lepage, 2020, 5 juin).

Devant ce manque de ressources, plusieurs personnes en situation d'itinérance, dont celles qui se sont retrouvées à la rue à cause de la crise sanitaire (perte de revenu, révoiction, etc.) ne savaient plus où se tourner pour répondre à leurs besoins. Graduellement, elles se sont donc installées dans le parc bordant la rue Notre-Dame, une artère très passante dans Hochelaga-Maisonneuve (Lauzon, 2020, 29 juillet). Chaque jour, il y avait de plus en plus de personnes qui se joignaient aux autres. Devant l'ampleur du campement, il n'était pas question pour la Ville de Montréal de le démanteler. Elle a plutôt opté pour une approche collaborative avec les organismes communautaires afin d'assurer la sécurité des lieux (Lauzon, 2020, 29 juillet).

Selon le chargé de communication du SPVM, Louis-André Bertrand, il était possible de tolérer ce campement, car il n'y avait pas de plaintes des résidents pour incivilités ou méfaits et la cohabitation était possible (Lauzon, 2020, 29 juillet). De plus, une vague de solidarité s'est créée et plusieurs sorties publiques d'organismes et de citoyens ont eu lieu. Sans relâche, les gens du quartier se sont mobilisés pour apporter des dons de toutes sortes pour soutenir les personnes qui habitaient le campement. Certaines d'entre elles ont même permis d'utiliser leurs prises électriques extérieures pour aider les personnes dans le campement (Messier, 2020, 14 août).

Or, devant l'ampleur de la situation du campement et les nombreux démantèlements qui ont eu lieu à travers la ville de Montréal, le 22 juillet 2020, le collectif « On ne laisse personne derrière » (ONLPD) est né d'une volonté collective pour soutenir les personnes qui n'avaient aucune autre option qu'une tente, un campement ou la rue pour s'abriter. Il s'agit d'un regroupement d'un grand nombre d'organismes (n=18) travaillant de près avec les personnes en situation d'itinérance et de grande pauvreté, ainsi que leurs regroupements sectoriels. Toutefois, pendant que le campement a obtenu une certaine tolérance de la Ville de Montréal et que les personnes en situation d'itinérance se sont organisées, l'opposition, Ensemble Montréal, s'est inquiétée de la situation. Ce parti a dénoncé la mauvaise gestion de l'administration de la mairesse Plante dans le dossier de l'itinérance (Poirier, 2020, 5 août) et a demandé ainsi un moratoire sur la fermeture hâtive des ressources temporaires en hébergement (Machillot, 2020, 6 août). Cela dit, en réponse à ces allégations, le parti au pouvoir, Projet Montréal, a assuré qu'il n'y avait aucun lien direct entre le plan de transition de la Ville de Montréal (fermeture des ressources d'hébergement temporaire) et le campement de la rue Notre-Dame Est. Selon le parti Projet Montréal, les personnes qui habitaient le campement étaient celles qui souhaitaient vivre à l'extérieur (Machillot, 2020, 6 août). La Ville de Montréal a affirmé qu'il y avait suffisamment de places en refuge pour accueillir les personnes en situation d'itinérance et qu'en vue d'une deuxième vague durant la pandémie, celles-ci seraient appelées à transiter vers les refuges avant le 31 août 2020 (Goudreault, 2020, 21 août). Pour la mairesse de la Ville de Montréal, Valérie Plante, aucune force policière ne serait utilisée pour démanteler le campement et tout le monde a le droit d'avoir accès à un toit (Goudreault, 2020, 19 août).

## **Résistance : un chez-soi pour tous**

Malgré l'appel à quitter le campement, les personnes ont refusé de partir et se sont opposées à leur localisation dans les refuges. Pour plusieurs d'entre elles, les refuges ne sont pas une option (Poirier, 2020, 20 août), car ils seraient contre-productifs à la réinsertion sociale en créant une



certaine dépendance aux services, les plongeant ainsi dans un cercle vicieux (Goudreault, 2021, 28 avril). D'autres précisent que dans les refuges, elles se butent à des réglementations strictes et elles se sentent traitées comme du bétail (Messier, 2020), dénigrées, jugées et infantilisées (Ferah, 2020, 4 septembre).

Nous n'étions vraiment pas bien dans les refuges temporaires [à] nous faire traiter comme si on était des chiens (par exemple, attendre devant la porte jusqu'à tant qu'EUX, ça leur tente de venir nous ouvrir. ... se faire mettre dehors à 6 h du matin. Ç'a pas de bon sens. (Collaboration spéciale, 2020, 24 août)

Ce que ces personnes souhaitent, c'est une place, un chez-soi, sans couvre-feu et sans horaire, ce qu'elles retrouvent au campement (Ferah, 2020, 4 septembre). Pour elles, le campement leur permet de développer un sentiment d'appartenance, de solidarité, de sécurité et de communauté qu'elles ne trouvent pas ailleurs. Celles-ci s'y sentent bien et sont organisées pour survivre. Il n'était donc pas question pour les personnes qui habitent le campement de quitter les lieux tant que la Ville de Montréal ne proposait pas une solution raisonnable et équitable pour tout le monde (Lepage, 2020, 25 août).

Ici, on est une communauté. Il y en a un qui ne va pas bien, les autres sont là pour lui. La Ville veut briser ça, elle veut nous isoler. Moi, je suis pas mal mieux ici, avec d'autre monde, que tout seul, rejeté, dans mon coin. (Ruel-Manseau, 2020, 31 août)

Pour les personnes qui habitent le campement, de se faire démanteler sans qu'on leur demande leur avis et les obliger à partir sans trouver des vraies solutions et de l'aide concrète était inacceptable. Elles ne voulaient pas de faux espoirs en se faisant dire qu'elles auront un logement un jour (Collaboration spéciale, 2020, 24 août; Gobert, 2020, 24 août).

Devant cette résistance, la mairesse de la Ville de Montréal a précisé que l'option des campements n'est pas envisageable comme solution durable et sécuritaire (Lepage, 2020, 25 août; Ruel-Manseau, 2020, 31 août). Elle a réitéré que la Ville n'est pas dans une approche de coercition, mais qu'elle est déterminée à voir disparaître le campement (Iskander, 2020, 27 août). Néanmoins, le milieu communautaire lui a rappelé que les ressources temporaires continuaient de créer de l'exclusion en refusant les personnes qui ont des problèmes de consommation de substances et ont réclamé des ressources à bas seuil d'accessibilité qui offrent un accueil inconditionnel (Goudreault, 2020, 21 août). Ces organismes communautaires réclament des options diversifiées. À cet égard, Leilani Farha, rapporteuse spéciale des Nations unies sur le logement, a reproché à la Ville d'avoir mis en place des refuges temporaires qui ne répondent pas aux besoins des personnes en situation d'itinérance, alors qu'elle aurait dû consulter ces personnes en premier lieu (Ouellette-Vezina, 2020, 2 septembre).

## **Démantèlement reporté**

Le 30 août 2020, une journée avant la date butoir du démantèlement, la Ville de Montréal annonçait donc que le campement ne serait pas démantelé, car la mairesse souhaitait aider les personnes à se diriger vers les refuges, sans préciser comment elle s'y prendra pour les convaincre (Broch, 2020 c, 31 août). Cependant, « malgré la volonté de la Ville de Montréal de vider les lieux d'ici la fin de la journée, la majorité de ses résidents dit vouloir y rester » (Broch,

2020b, 31 août). La réponse communautaire demande à la Ville de Montréal de renoncer définitivement au démantèlement du campement (La Presse canadienne, 2020, 28 août). Dans un communiqué de presse, l'Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD), le RAPSIM, le RÉSEAU et la TOMS se sont opposés aux pratiques répressives. Pour eux, en pleine crise du logement où la pandémie est encore omniprésente et que la crise des surdoses prend de l'ampleur, il est nécessaire que les campements soient tolérés, car ils représentent un espace sécuritaire qui permet aux personnes d'avoir une stabilité, réduisant ainsi leurs déplacements tels que les directives de la santé publique le préconisent (Coordo-TOMS, 2020, 28 août).

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) mentionne que « Lorsque des personnes itinérantes ou vulnérables s'établissent temporairement dans des endroits publics, leur expulsion n'est pas systématique. Si les policiers du SPVM procèdent à une expulsion, ce sera dans le cadre d'une démarche concertée et menée en collaboration avec les partenaires du milieu » (Corriveau, 2020, 19 octobre). De leur côté, les organismes communautaires soulèvent les enjeux liés aux démantèlements, entre autres au niveau de la santé et de la sécurité des campeurs.

Comme l'explique Marjolaine Pruvost, coordonnatrice à la TOMS : « Un démantèlement, ça veut dire éloigner les personnes, isoler les personnes. On est en contexte de pandémie, de crise du logement. On a une recrudescence des surdoses. Démanteler des installations, c'est mettre la santé des personnes à risque » (Goudreault, 2020, 6 octobre). Tandis que David Chapman, directeur de l'organisme Résilience renchérit en spécifiant que lorsque les gens sont expulsés de l'endroit qu'ils occupent, il est difficile de faire des suivis auprès d'eux et ainsi assurer qu'ils reçoivent les services de base pour répondre à leurs besoins (Corriveau, 2020, 19 octobre). Toutefois, Pierre Lessard Blais, maire du quartier Hochelaga-Maisonneuve, mentionne que, suite à un incendie d'une tente au campement, la ligne de la sécurité publique est transgressée (Broch, 2020, 27 août). Pour le directeur adjoint de Care Montréal, Daniel Guillet, ces événements ne sont que des cas isolés et ne doivent pas être une raison pour démanteler les abris (Broch, 2020, 27 août).

## **Actions de mobilisation contre le démantèlement**

Le collectif ONLPD, quant à lui, a continué d'arrache-pied à revendiquer les droits des personnes qui habitent en campement et a poursuivi sa campagne de dons qui permet d'acheter d'autres kits de camping, malgré la menace de démantèlement. Il a rappelé que les campements ne remplacent pas d'autres types de logements, mais que cela est la solution vers laquelle plusieurs personnes se sont tournées et qu'il faut respecter leur choix et ainsi protéger leur autonomie. Pour le collectif, aucune répression policière ne doit être exercée, et un soutien adapté doit être offert aux personnes du campement tel que la collecte de déchets, de l'aide alimentaire, des installations sanitaires, du soutien des organismes communautaires, etc. (ONLPD, 2020, 31 août).

Pour appuyer les personnes qui logent au campement Notre-Dame, une pétition citoyenne a vu le jour pour qu'elles conservent leur endroit d'habitation. En peu de temps, celle-ci a récolté des

milliers de signatures (Iskander, 2020, 25 août). Pour les autres résidents du quartier, elles doivent avoir le droit d'y rester.

Ces gens ne dérangent personne et au contraire, [c'est] beau de les voir s'entraider en petite communauté et de voir qu'ils s'en sortent bien. Laissons-les vivre là.  
(Iskander, 2020, 25 août)

Pendant ce temps, d'autres résidents et organismes se sont mobilisés via Facebook sous la page « Un chez-soi pour tous » et se sont présentés, pancartes à la main, le 31 août 2020 pour s'opposer au démantèlement du campement demandé par la Ville de Montréal (Broch, 2020 a, 31 août).

En date du 1er septembre 2020, le campement Notre-Dame n'avait toujours pas été démantelé. La mairesse misait sur l'ouverture de trois nouveaux refuges temporaires et tolérait la présence des campeurs sur le site jusqu'à tant qu'ils soient dirigés vers les ressources. Le ministère des Transports du Québec disait tolérer les personnes sur leur terrain, en attendant un ordre de la Ville pour les évincer. Le 3 septembre, seuls trois lits étaient occupés par des personnes provenant du campement (Ouellette-Vezina, 2020, 2 septembre).

Lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 octobre 2020, la mairesse de Montréal a rappelé que des mesures d'urgence avaient été mises en place depuis le printemps et que le plan pour les mesures hivernales arriverait sous peu (Corriveau, 2020, 19 octobre). Les mesures hivernales devaient compter 400 lits supplémentaires, des haltes-chaleur et des services de navette. La mairesse annonçait, « On ne laissera personne derrière » (Plante, 2020, 30 octobre), reprenant ainsi le slogan du collectif ONLPD. De son côté, Serge Lareault, commissaire aux personnes en situation d'itinérance, reconnaissait que la pandémie et le manque de logements sociaux ont exacerbé le phénomène de l'itinérance à Montréal, augmentant la demande d'hébergement d'urgence (AFP, 2020, 22 novembre). L'une des mesures mises sur pied pour pallier ce besoin est la réquisition de l'Hôtel Dupuis pour héberger des personnes en situation d'itinérance : « C'est quand même un hôtel, c'est confortable, donc c'est sur ce plan-là qu'on travaille » (AFP, 2020, 22 novembre). Néanmoins, les organismes communautaires ont continué de déplorer que ce ne soit pas assez, que les ressources sont déjà pleines et doivent refuser des gens, et que les populations les plus marginalisées aient de la difficulté à s'y intégrer ou à avoir un lit. Selon Laury Bacro, organisatrice communautaire au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), les campements assurent une stabilité pour les personnes qui les habitent (Corriveau, 2020, 19 octobre).

Cela dit, afin de soutenir les 300 campeurs qui occupent 217 tentes au campement Notre-Dame, le 23 octobre le collectif ONLPD publie une lettre ouverte, mettant de l'avant ses revendications, mais aussi les enjeux et les avantages des campements pour les personnes en situation d'itinérance (Bacro, 2020, 23 octobre). Malgré les revendications du collectif ONLPD, le 29 octobre 2020, la mairesse de la Ville de Montréal rapportait être prête à intervenir rapidement, sans utiliser la force, pour éviter les situations dangereuses, pour le bien-être des campeurs, alors que les températures commençaient à chuter (Ouellette-Vézina, 2020, 29 octobre).

## **Opération « Mise à l’abri solidaire »**

Le 24 novembre 2020, l’opération « mise à l’abri solidaire » a été mise en place pour tenter de convaincre les campeurs dans des campements à travers la ville de quitter les lieux de façon volontaire, en leur proposant d’entreposer leurs effets personnels (Iskander, 2020, 24 novembre). Il n’est toujours pas question de démantèlement. L’idée, selon la mairesse Valérie Plante, est d’arriver à un consensus, mais également que personne ne reste sur le site durant l’hiver. Elle reste toutefois vague quant à une date précise (Corriveau, 2020, 25 novembre). Mais elle spécifie qu’il ne sera jamais question d’utiliser une approche Bulldozer ni la force pour déloger les personnes qui habitent le campement (Ferah, 2020, 26 octobre).

On annonce aussi le don d’un « *Solidaribus* » de la Société de transport de Montréal (STM) pour faciliter la réussite de l’opération (Corriveau, 2020, 25 novembre). Toutefois, pour les organismes communautaires, les avis sont partagés. D’un côté, certains soulignent les efforts mis en place pour les mesures hivernales, comme c’est le cas de Michel Monette, directeur de l’organisme Care Montréal :

C’est le meilleur plan de ressources hivernales qu’on a eu dans les dix dernières années .... On est allé visiter le campement Notre-Dame et je ne l’avais jamais vu vide comme ça, presque désert. Je pense que les nouvelles options d’hébergement vont permettre de l’éponger. (Machillot, 2020, 5 novembre)

D’autres, comme Julien Montreuil, directeur adjoint de l’organisme l’Anonyme, rappellent que ces ressources ne sont pas pour tout le monde :

C’est sûr que tous les campeurs ne voudront pas aller dans les refuges cet hiver, parce que les contraintes d’horaire et de règlement sont juste trop contraignantes pour eux. On est là pour leur référer des options, mais on respecte aussi ceux qui préfèrent la « liberté » de dehors et on veut continuer à chercher des solutions structurantes contre l’itinérance, pour irradier le problème à long terme. (Machillot, 2020, 5 novembre)

Plusieurs personnes du campement ne semblaient pas craindre le froid et refusaient toujours de se rendre dans les ressources d’hébergement, qu’ils jugent trop strictes et peu sécuritaires en temps de pandémie (AFP, 2020, 22 novembre). Elles revendiquent toujours l’accès à des logements, ou tout simplement à leur droit de camper. En effet, les campeurs, grâce à l’entraide et à la générosité des citoyens, étaient bien installés pour l’hiver qui s’en venait (Messier, 2020, 26 novembre). Elles craignaient toutefois que leur campement soit démantelé, comme le souligne Jacques Brochu, campeur sur Notre-Dame : « Ils font un démantèlement par la bande. J’ai peur qu’ils réduisent le nombre de campeurs et que, quand il n’y aura pas de surveillance, ils jettent toutes nos choses » (Corriveau, 2020, 25 novembre).

## **Démantèlement, un moment marquant**

Alors que le froid a commencé à se faire sentir, les campeurs du campement sur Notre-Dame étaient de mieux en mieux équipés pour y faire face, usant de différents moyens pour se

chauffer ou pour isoler leurs tentes. Le 5 décembre, des chandelles ont mis le feu à une tente. Les flammes ont atteint la hauteur de deux étages, nécessitant l'intervention des pompiers. Trois incidents du même type avaient eu lieu dans les dernières semaines (Trussart, 2020, 5 décembre). Cet incendie et les enjeux de sécurité auront servi de justification pour l'éviction des campeurs. Le fait que les tentes se trouvaient sur un terrain privé (du ministère des Transports du Québec [MTQ]) est aussi nommé comme raison principale au démantèlement (Gildener, 2020, 6 décembre). Des policiers du SPVM, des représentants du MTQ et des pompiers étaient sur place, le 6 décembre, pour inviter les campeurs à quitter, et l'avis d'éviction a été émis par le service sécurité incendie de Montréal (Lauzon et Ducas, 2020, 7 décembre).

Le 7 décembre le démantèlement a eu lieu. En matinée, la rue Ste-Catherine a été bloquée entre Davidson et Moreau par le SPVM. On comptait une centaine de policiers, dont quatre à cheval, ainsi que l'escouade anti-émeute et un hélicoptère, qui ont érigé un périmètre de sécurité autour du campement pour procéder au démantèlement (Messier et Lalancette, 2020, 7 décembre). L'intervention a coûté plus de 232 475 \$ selon les informations fournies lors d'une demande d'accès à l'information au SPVM (2021). Selon la responsable de la mobilisation du comité BAILS, comité logement du quartier, Marine Armengaud : « Mobiliser 250 policiers à cheval, en vélo, en voiture, avec des anti-émeutes et même un hélicoptère, c'était complètement démesuré. Ils ont même menacé les campeurs d'arrestation, en les obligeant à quitter. C'est inacceptable » (Ouellette-Vézina, 2020, 8 décembre).

Ceux-ci avaient droit d'amener deux sacs avec eux, le reste de leurs affaires seraient numérotés et entreposés. Or, des campeurs rapportent que ce ne fut pas aussi simple :

J'ai franchi le cordon et ils ont finalement accepté que je me ramasse. Une dizaine de policiers m'entouraient en me regardant sans m'aider. L'un d'eux me répétait de me dépêcher. J'avais quinze minutes, qu'il me répétait. J'ai été obligée de m'en aller sans savoir quel numéro ils allaient donner à mes affaires pour pouvoir les retrouver plus tard quand ils les auront stockées. (Messier et Lalancette, 2020, 7 décembre)

Michel Monette, directeur de Care Montréal, stipule de plus que « le protocole qui lui avait été présenté n'a pas été suivi ». Selon lui, les intervenants communautaires et les travailleurs de rue n'ont pas eu accès au camp, malgré ce qui était prévu (Paré, 2020, 7 décembre). La porte-parole du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) Louise Desrosiers, « admet que les intervenants communautaires n'ont pas eu accès au site, mais qu'ils étaient présents en dehors du périmètre pour accueillir les sans-abris escortés par la police » (Paré, 2020, 7 décembre). Selon, Sylvie Boivin, la directrice générale de L'Anonyme :

Seul un intervenant de L'Anonyme a été en mesure de rester sur le terrain, selon la DG de l'organisme, car il serait arrivé avant que le périmètre des policiers soit érigé. Il a dû à lui seul aider les sans-abris à emballer leurs effets personnels et les soutenir dans la crise qu'ils vivaient. (Paré, 2020, 8 décembre)

Selon Messier et Lalancette (2020), une cinquantaine de manifestants étaient présents pour soutenir les campeurs (7 décembre). Plusieurs ont reçu du poivre de Cayenne envoyé par la police. Selon la relationniste au Service de l'expérience citoyenne et des communications de la

Ville de Montréal, Linda Boutin, tout se serait déroulé dans le calme et le respect des campeurs (Paré, 2020, 8 décembre). Cependant, ce n'est pas la perception des organismes communautaires et des campeurs, qui étaient bouleversés de perdre leur « maison » et choqués de la violence de l'opération.

## **Isolement social, une conséquence au démantèlement**

Le démantèlement du campement a contribué à disperser les personnes en situation d'itinérance, les éloignant des services et des organismes qu'ils fréquentent, ou les poussant à s'isoler, alors que la vie en campement était, pour plusieurs, une façon de se protéger et de vivre en communauté, selon leurs propres termes. « On se sentait moins perdu dans le campement. C'était devenu notre monde quasiment », selon un ex-occupant du campement Notre-Dame (Paré, 2020, 7 décembre). Des organismes, comme l'Anonyme, dénoncent aussi le fait que le soir même, les refuges étaient pleins et des ex-campeurs ont dû passer la nuit dehors (Paré, 2020, 7 décembre). Selon Sylvie Boivin, directrice générale de L'Anonyme :

C'était une communauté qui avait décidé de s'unir, de travailler ensemble et de se solidariser. On a défait ça, mais demain, il y aura encore des tentes. Il y a des gens qui vont mourir possiblement à cause d'un feu, à cause du froid, mais il n'y aura personne pour les voir. Et ça pour nous, c'est très malheureux. (Paré, 2020, 8 décembre)

## **Après le démantèlement, une mobilisation continue**

À la suite du démantèlement, plusieurs organismes communautaires tels que le Comité BAILS, Dopamine, l'Anonyme, la Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS), Chez Stella et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) se sont réunis aux abords du campement Notre-Dame qui a été démantelé. Ils revendiquaient non seulement plus de logements sociaux, mais aussi l'importance de reconnaître le droit d'occuper l'espace public pour les personnes en situation d'itinérance (Paré, 2020, 8 décembre). La tolérance pour les campements est de mise, compte tenu de la situation dans les refuges, de la crise du logement et de la pandémie de COVID-19. L'administration municipale a rejeté toutefois l'idée de tolérer les campements, soulevant des enjeux de santé publique et de sécurité (Goudreault, 2020, 12 décembre). On note que la mairesse Plante a blâmé l'inaction des gouvernements provinciaux et fédéral en ce qui concerne le logement social, déclarant que le municipal n'a pas de pouvoir sur la crise du logement (Corriveau, 2020, 8 décembre).

Le 10 décembre, Caroline Leblanc et Sue-Ann MacDonald ont émis une déclaration publique contre les expulsions des abris de fortune et des campements en s'adressant au gouvernement du Québec ainsi qu'à la Ville de Montréal. Elle a réuni plus de 1400 signatures provenant de citoyens et citoyennes, de membres de services communautaires et publics, d'universitaires et de chercheurs (La Presse, 2020, 10 décembre). Dans cette déclaration, il était demandé de respecter le choix des résidents sans adresse fixe d'occuper l'espace public, de traiter leur bien avec dignité et de mettre en place un moratoire sur les expulsions des personnes logées pendant la COVID-19 ainsi que les personnes non logées qui vivent dans des abris de fortune et

des campements. À la suite de l'inaction et au manque de volonté politique, ces deux auteures ont mobilisé divers acteurs à travers le Canada afin de partager les expériences des campements et ainsi faire une mise en commun des connaissances sur les réponses politiques et communautaires ainsi que celles des personnes en situation d'itinérance face à cette réalité.

Le 14 décembre, le Comité BAILS, la TOMS, les organismes CACTUS Montréal et Chez Stella ont publié un communiqué de presse pour soulever les enjeux des démantèlements (Mary, 2020, 14 décembre). Tous unis pour dénoncer l'opération policière, ils sont d'avis que la Ville a choisi l'intimidation plutôt que l'accompagnement, et que cela est venu isoler les campeurs de leur réseau de solidarité en les dépossédant de leur communauté qui leur permettait de vivre avec un minimum de dignité. Ils dénoncent aussi le fait que la Ville n'a pas permis aux campeurs de garder leurs effets personnels, ce qui pouvait entraîner des conséquences sur leurs conditions de vie.

Plusieurs personnes en situation d'itinérance croient que des solutions auraient pu être mises en place pour assurer leur sécurité et la propreté de la place. Le collectif ONLPD avait d'ailleurs émis des recommandations et était prêt à travailler avec le service d'incendie, entre autres, pour trouver des solutions aux enjeux de sécurité dûs aux systèmes de chauffage risqué utilisés au campement. Un an plus tard, plusieurs campeurs n'ont pas pu retrouver leurs effets personnels qui ont été entreposés par la Ville de Montréal, bien qu'ils aient fait les démarches nécessaires. Beaucoup d'entre eux s'ennuient de la communauté qu'ils avaient créée et qui comblait des besoins tels que la compagnie et la sécurité, mais aussi l'accès à de la bonne nourriture (Cyr, 2021 a, 7 décembre). Selon Guylain Levasseur, une personne qui habitait le campement, le démantèlement n'a rien réglé – bien au contraire, cela a augmenté les risques auxquels les personnes s'exposent dans la rue (Cyr, 2021 a, 7 décembre).

Caroline Leblanc, étudiante au doctorat en santé communautaire, précise qu'il est temps d'arrêter de démanteler les campements et ainsi d'opter pour offrir aux personnes qui les habitent un soutien qui répond à leurs besoins, plutôt que d'opter pour un encadrement strict. Elle rappelle aussi que les refuges ne sont pas une option pour tout le monde et plusieurs personnes en situation d'itinérance recherchent une communauté avec qui se retrouver dans les campements (Cyr, 2021b, 7 décembre). Michel Monette, directeur du refuge Care Montréal, croit encore que le démantèlement du campement Notre-Dame était une erreur, qu'il aurait pu seulement être déplacé (Cyr, 2021b, 7 décembre).



Image Agence QMI : Boisé Steinberg, Montréal

## Campement Boisé Steinberg – Montréal

Depuis le démantèlement sauvage du campement Notre-Dame, qui a été le campement le plus visible sur le territoire Montréalais, plusieurs abris sont apparus dissimulés dans le paysage urbain (Messier, 19 janvier 2021). Toutefois, à la mi-avril 2021, un autre campement voit le jour au Boisé Steinberg dans l'Est de Hochelaga-Maisonneuve, loin des regards (Gildener et Paré, 2021, 27 avril).

Un occupant du campement, Guylain Levasseur précise qu'à un moment donné, il (en parlant des personnes en situation d'itinérance) « faut être visible pour combattre l'itinérance » (Gildener et Paré, 2021, 27 avril). Sachant que l'enjeu de sécurité est toujours une raison pour démanteler un campement et voulant prévenir certaines situations vécues au campement Notre-Dame, les personnes qui habitaient le campement Boisé Steinberg se sont mobilisées pour assurer la sécurité de tous les résidents. Elles précisent avoir mis des extincteurs pour chaque abri afin de prévenir les incendies, mais indiquent avoir besoin de bidons d'eau, de trousse médicales et de Naloxone ainsi que de toilettes (Gildener et Paré, 2021, 27 avril).

La Rapporteuse Spéciale des Nations unies sur le droit au logement, Leilani Farha, rappelle que le niveau de sécurité des personnes qui habitent un campement est menacé quand celles-ci n'ont pas réponse à leurs besoins. Dans ce cas, elle précise que :

Les villes auraient tout avantage à fournir aux campements de fortune les services de base pour assurer leur sécurité, tel un accès à l'eau potable et à des lieux sanitaires de même qu'à des génératrices pour prévenir l'utilisation de bougies ou de gaz inflammables par les campeurs. Il faut leur donner ce dont ils ont besoin pour survivre. (Goudreault, 2021a, 3 mai)

### Les politiciens s'emparent des campements

En plein branle-bas de combat pour les élections municipales, les décideurs mobilisent l'enjeu des campements pour montrer leur couleur. D'un côté, l'ancien maire Denis Coderre a rendu visite sous le regard d'une dizaine de journalistes au campement du boisé Steinberg (Girard,



2021, 28 avril). Il reste convaincu que la Ville ne doit pas attendre après les autres paliers de gouvernement pour agir, que la mairesse Valérie Plante dispose des pouvoirs nécessaires pour implanter des solutions durables (Lacerte Gauthier, 2021, 27 avril). Pour lui, la solution passe par des maisons de chambre. Les personnes en situation d'itinérance qui habitent dans les campements veulent de l'espoir et cela passe par des solutions permanentes (Goudreault, 2021, 28 avril). « Ce que les gens veulent, c'est de ne pas perdre ce qu'ils ont. Ils veulent avoir une stabilité et une capacité d'avoir les outils nécessaires pour qu'ils puissent avoir une meilleure qualité de vie », a ajouté M. Coderre (Lacerte Gauthier, 2021, 27 avril).

En réponse à cette réaction du candidat à la mairie, l'attachée de presse Geneviève Jutras pour le parti élu, *Projet Montréal*, a mentionné que celui-ci n'a pas de leçon à tirer de lui : « L'ex-maire n'a jamais démontré de leadership sur cette question et ses élus devraient protéger les maisons de chambres des "rénovictions" » (Goudreault, 2021, 28 avril).

Or, la mairesse Valérie Plante de la Ville de Montréal ne souhaitait plus avoir de campements sur le territoire, et ce pour une question de sécurité. Selon elle, ce que les personnes en situation d'itinérance ont besoin c'est d'un toit permanent, mais elle a précisé que cela prend beaucoup de temps à mettre en place (Goudreault, 2021, 23 avril).

La mairesse a persisté à dire que malgré le souhait de plusieurs, les campements organisés ne sont pas la solution et qu'elle préfère amener les personnes qui y vivent vers des ressources existantes (Gelper, 2021, 6 mai). Selon, la responsable de l'itinérance au comité exécutif Nathalie Goulet, la Ville était ferme quant à la question des campements organisés : ceux-ci ne peuvent pas être tolérés. (Messier, 2021, 4 mai).

Toutefois, dans une lettre ouverte, des organismes communautaires et des chercheurs et chercheuses précisent que :

Selon les pouvoirs publics, il reste assez de places en hébergement d'urgence et c'est vers ces ressources que ces personnes doivent être redirigées. Cependant, si certaines d'entre elles privilégient les campements aux refuges d'urgence temporaires, c'est qu'elles ne peuvent ou ne veulent pas fréquenter ces lieux pour des raisons légitimes. (Broussouloux, Leblanc, MacDonald, Painchaud, Pruvost et Savage, 2021, 6 mai)

L'un des occupants du campement, Guylain Lévasseur, a affirmé quant à lui que la solution est simple et réclame des subventions pour l'accès au logement (Goudreault, 2021, 23 avril). En attendant que cela se réalise, il a expliqué qu'il n'a pas l'intention de partir et que le campement est pour lui sa maison (Goudreault, 2021, 28 avril).

## **Démantèlement du boisé Steinberg**

Le 1er mai 2021, les personnes qui habitaient le campement ont reçu par le ministère des Transports du Québec un avis d'éviction avec la mention « enjeux de sécurité incendie ». Ce document n'a ni signature ni information pour contacter un responsable (Transport Québec, 2021). Le 3 mai 2021, l'escouade anti-émeute, accompagnée de 14 voitures de police, a encerclé les lieux pour inciter les personnes qui habitent le campement à partir (Gaxet, 2021, 3 mai). Une

intervention qui rappelle le coûté plus de 99 113 \$ selon les informations fournies lors d'une demande d'accès à l'information au SPVM (2021).

Des enjeux de sécurité ont été évoqués bien que les personnes qui habitaient le campement aient pris les mesures nécessaires pour pallier les risques. Mme Geneviève Jutras, attachée de presse de Valérie Plante, mairesse de Montréal, énumère : « Nous intervenons en priorité sur les sites qui posent des problèmes importants, comme des nuisances aux citoyens, des enjeux de sécurité, de salubrité, de criminalité, ou les campements qui prennent de l'ampleur avec du matériel permanent » (Goudreault, 2021a, 3 mai). Pour elle, si les campements temporaires ne sont pas démantelés, ils peuvent devenir permanents (Goudreault, 2021b, 3 mai).

Selon, la ministre déléguée aux transports, Chantal Rouleau, les personnes n'avaient pas le droit d'occuper ce terrain et malgré la hausse des coûts locatifs, « *il y a de l'hébergement pour tous* » (Gaxet, 2021, 3 mai). Pour elle, les campements et les démantèlements qui s'ensuivent ne sont pas liés à la crise du logement, il y a amplement de ressources mises à leur disposition (Carabin, 2021, 3 mai).

Le milieu communautaire a réagi au démantèlement qui a eu lieu dans le boisé Steinberg en dénonçant le nombre de policiers présents durant l'opération. Pour Michel Monette, directeur de Care Montréal « c'était comme utiliser un bazooka pour tuer une mouche » (Corriveau, 2021, 4 mai). Selon lui, les organismes communautaires auraient dû être autorisés à soutenir les personnes qui habitaient le campement au lieu de les déplacer ailleurs (Corriveau, 2021, 4 mai). Les démantèlements ne font que déplacer les personnes en situation d'itinérance, les déracinent de leur milieu de vie et les éloignent des intervenants avec qui elles ont des liens, ce qui les expose à des risques plus élevés (Gaxet, 2021, 13 juillet). Selon James Hughes, chef de la direction de la Mission Old Brewery, pénaliser ces personnes n'est pas la solution, il faut leur offrir des options (Hughes, 2021, 8 mai). Tandis que pour Alexandre, une personne en situation d'itinérance qui était présente au campement, le démantèlement ne règle pas le problème, cela ne fait que le déplacer. Il demande à quoi cela sert de « nous mettre dehors de dehors » (Paré, 2020, 3 mai).

## **Dénonciation des actions répressives**

Plus d'une cinquantaine de personnes se sont rendues devant l'hôtel de ville de Montréal pour dénoncer le dernier démantèlement du campement du boisé Steinberg (Cyr, 2021, 10 mai), y inclus les personnes qui y habitaient qui déploraient avoir perdu beaucoup d'équipements et d'effets personnels qui ont été jetés dans les camions à déchets.

Plusieurs personnes croient qu'une approche répressive telle que le démantèlement n'est pas une solution. Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve et responsable pour Québec Solidaire en matière de lutte contre l'itinérance, précise que ce n'est plus viable de chasser continuellement les personnes qui habitent les campements (Gaxet, 2021, 13 juillet). Selon lui, il faut plutôt réduire au maximum les risques dans les campements, offrir un soutien psychosocial et faciliter l'accès au logement (Paré, 2021, 5 mai). Michel Monette, directeur du refuge Care Montréal souligne que ce qu'on démantèle, ce ne sont pas seulement des tentes et des roulottes, mais des humains qui ont une vie et des droits (Lacerte-Gauthier, 2021, 3 mai).

Pour Caroline Leblanc, doctorante en santé communautaire à l'université de Sherbrooke, l'intolérance envers les campements expose les personnes qui les habitent à devoir composer avec le syndrome du « pas dans ma cour », ce qui leur rappelle continuellement qu'elles sont bienvenues nulle part. Elle prône donc la tolérance envers les campements avec un soutien adapté à leurs besoins, car les personnes qui les habitent souhaitent garder leur autonomie (Cyr, 2021 a, 7 décembre).

## **Reflet d'une crise et d'un manque de ressources adaptées**

La multiplication des campements à travers la Ville de Montréal est le reflet d'une pénurie de logements et la confirmation que l'offre de services en hébergement n'est pas suffisante ou suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance (Hugues, 2021, 8 mai). Tel que le souligne le chef de la direction de la Mission Old Brewery, l'offre de services d'urgence en hébergement est peu variée, et les personnes qui veulent y avoir accès se butent à plusieurs obstacles. Il faut réfléchir aux raisons qui amènent les personnes à décider de vivre dans un campement, car pour beaucoup d'entre elles, cela devient leur unique option pour retrouver un sentiment d'autonomie, d'intimité et de communauté. Il est donc important, dans ce cas, de se questionner si ce sont nos choix collectifs qui les poussent à prendre la décision de vivre dans un campement et ainsi manifester leur indépendance et leur refus de rester invisibles (Hugues, 2021, 8 mai).

Toutefois, quoique la mairesse de la Ville de Montréal, Valérie Plante, reconnaisse qu'un lit en refuge n'est pas suffisant et que la solution ne passe pas par le fait de déplacer les personnes d'une place temporaire vers un autre lieu aussi précaire, elle reste opposée aux campements (Hugues, 2021, 8 mai). Le journaliste précise que les personnes ne retrouveront pas de sitôt un campement compte tenu des propos de la mairesse qui espère installer les personnes en situation d'itinérance dans des logements permanents (Cyr, 2021, 7 mai). Toutefois, bien que les logements sont une des primautés pour mettre fin à l'itinérance, rappelons que le gouvernement de François Legault enregistre le « pire bilan » de l'histoire en termes de logement « avec seulement 620 nouvelles unités de logements sociaux [qui] ont été construites dans le cadre de ce programme en 2020, selon les chiffres de Québec solidaire » (Gelper, 2021, 6 mai).

Selon James Hughes de la Mission Old Brewery, « l'augmentation des campements est un symbole tragique du manque de volonté politique à assurer un niveau de vie minimum aux citoyens les plus vulnérables ». Il précise que le logement est un droit et que les gouvernements se doivent de le reconnaître et se doivent d'agir. « L'urgence n'est pas la seule réponse » (Hugues, 2021, 8 mai).

Pour le gouvernement provincial de François Legault, il faut absolument éviter la formation de nouveaux campements de fortune à Montréal. Conscient que certaines personnes n'iront pas dans les refuges, il veut s'assurer qu'il y aura une gestion optimale des abris pour éviter la formation de campements (Carabin, 2021, 15 avril).

Pour sa part, le gouvernement fédéral est en faveur de prestations d'urgence pour les locataires résidentiels à risque d'être évincés de leur logement. Il les voit comme une solution pour réduire le nombre de personnes qui vivent dans la rue. Toutefois, Annamie Paul, la cheffe du Parti vert du Canada à l'époque, a précisé que les prestations d'urgence seraient injustes si elles n'étaient pas offertes également aux personnes à faible revenu. Pour elle, il ne faut pas seulement déclarer une crise du logement, mais aussi une crise des sans-abris. Les campements sont le symbole d'une absence de services et elle ajoute que « ce sont des résidents et il faut absolument prendre en compte leurs vœux. Le problème, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives » (Gelper, 2021, 12 mai).

Malgré les nombreuses recommandations en faveur des sites d'hébergement extérieurs, les démantèlements se sont poursuivis. L'une des raisons les plus souvent évoquées est celle de la sécurité, mais il y a aussi les enjeux d'hygiène et de cohabitation qui sont au cœur de ces actions de répression. Les risques d'incendie, les lieux présentant un danger (près de l'eau), des actes de vandalisme autour du campement, le non-respect parfois de la distanciation physique et le retour de la population dans les espaces publics après le déconfinement graduel comptent parmi les raisons de démanteler les abris de fortune (Lepage, 2020, 5 juin). Toutefois, rien ne justifie le niveau de violence, de brutalité et d'agressivité que subissent les personnes qui habitent dans la rue (Lepage, 2020, 5 juin).

Pour Marjolaine Pruvost, coordonnatrice à la TOMS : « Les mesures répressives, dans ce contexte, ne répondent pas à un objectif de santé publique » (Goudreault, 2020, 4 juin).

Les démantèlements ne sont pas sans conséquences. Ils conduisent les personnes à s'isoler et amènent les intervenants à perdre leur trace, ce qui les expose à des risques imminents pour leur santé et leur vie.

## **Campement Berri – Montréal**

D'autres campements, de moindre envergure, situés à travers la ville de Montréal, ont aussi été démantelés. Ce fut le cas de celui qui s'était érigé à l'îlot Voyageur au mois d'août 2020. Celui-ci a été toléré pendant plusieurs mois. Pourtant, ses campeurs ne dérangent personne, souligne l'un d'entre eux, qui a bien rembourré sa tente pour l'hiver qu'il chauffe en utilisant des bougies. Les campeurs peuvent aussi s'entraider et se protéger, ajoute-t-il. « Ça fait cinq vies que je sauve en deux semaines », lance Jason Dominique, qui s'est procuré de la naloxone pour intervenir lorsque des campeurs vivent une surdose reliée à la consommation d'opioïdes » (Goudreault, 2020, 12 décembre).

## **Campement secteur Square Cabot – Montréal**

Le 18 octobre 2020, un campement érigé sur un terrain du ministère des Transports du Québec, dans le secteur du Square Cabot à Montréal, a aussi été démantelé par les policiers du SPVM. Ce démantèlement a été fait suite à la demande de ce ministère qui soulève des enjeux de sécurité de même qu'à la suite d'une plainte citoyenne (Corriveau, 2020, 19 octobre). Les campeurs, accompagnés d'intervenants de l'organisme Résilience, ont pu se relocaliser à un autre endroit à la suite d'une négociation avec les policiers (Corriveau, 2020, 19 octobre).

Pour le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'itinérance, Benoit Langevin, il y a des incohérences dans les décisions prises par la Ville vis-à-vis de ces campements. « La Ville démantèle le campement au square Cabot, elle a toléré le campement sur la rue Notre-Dame et là, elle tolère celui à l'arrière de [l'ancien] îlot Voyageur. C'est quoi leur processus? » s'interroge M. Langevin. « Il ne faut pas jouer au ping-pong avec les vies humaines ». (Pelletier, 2020, 28 août).

## **Campement Montréal-Nord – Montréal**

À Montréal-Nord, on comptait environ cinq campeurs installés dans un dépôt à neige, après avoir été déplacés. L'arrondissement avait prévu démanteler le campement le 22 octobre 2020, après leur avoir installé une toilette chimique, des tables à pique-nique et un abri (Faucher, 2020, 1er octobre). Les organismes communautaires du quartier étaient en lien avec les campeurs. Le comité logement de Montréal-Nord a souligné le fait que le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur dans le quartier, le rendant plus visible, entre autres à cause de la hausse du prix des logements (Faucher, 2020, 22 octobre). À cette date, il ne restait plus que deux campeurs, puisque les autres avaient déjà quitté l'endroit à la demande de l'arrondissement. La mairesse de Montréal-Nord, Christine Black, a demandé l'aide de l'administration Plante pour décentraliser les services en itinérance, qui sont majoritairement situés au centre-ville, pour éviter de déraciner les gens de leur quartier d'appartenance (Faucher, 2020, 22 octobre).

Le 1er septembre 2021, un autre démantèlement a eu lieu dans le quartier Montréal-Nord où les personnes en situation d'itinérance ont été confrontées à un manque de ressources dans l'arrondissement. Le réseau communautaire a précisé que de démanteler des abris vient nuire aux démarches déjà entamées et fragilise les liens créés avec les personnes qui occupent les campements (Champagne, 2021, 1er septembre). La mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord Christine Black reste quant à elle convaincue que le démantèlement est un geste responsable à cause des risques de sécurité.

## **Campement Mont-Royal – Montréal**

Le 21 avril 2021, après qu'une halte-chaleur dans le quartier du Plateau Mont-Royal ait fermé ses portes le 31 mars 2020, des tentes se sont installées dans un stationnement formé près de la station de métro Mont-Royal. Bruit, hurlements et violence, la cohabitation était devenue plutôt difficile avec les personnes qui occupaient le campement et cela a fait réagir les résidents. Ne voulant pas appeler la police, les résidents ont communiqué avec la Ville. Cependant, craignant pour leur sécurité et sans réponse de la Ville de Montréal selon leurs dires, ils se sont mobilisés et ont amassé plus de 120 signatures afin de réclamer un meilleur encadrement des campements (Gildener et Paré, 2021, 27 avril). Un des initiateurs de la pétition précise :

On n'est pas contre le fait qu'il y ait des gens-là. C'est le comportement et le manque d'encadrement qui nous inquiètent dans le fond. En ce moment, ces personnes en situation d'itinérance n'ont rien. C'est un stationnement. Ils n'ont pas de services. Ils

sont laissés à eux-mêmes. Ils ont des besoins réels qui ne sont pas rencontrés.  
(Gildener et Paré, 2021, 27 avril)

## **Campement Notre Dame/Iberville – Montréal**

Le 21 juillet 2021, un campement qui était occupé par dix personnes sur un des terrains de Transport Québec a été démantelé. Seulement cinq personnes étaient présentes au moment du démantèlement. Des enjeux de sécurité ont été évoqués : « La ville précise que le 1er juillet dernier, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) est intervenu sur les lieux en raison d'un incendie qui a détruit deux tentes ». Du soutien psychosocial a été offert ainsi que de l'entreposage pour leurs effets personnels (Gaxet, 2021, 13 juillet).

# Réalités des Campings de la Région



Image Radio-Canada : Campement Ruisseau de la Brasserie, Gatineau

## Ville de Gatineau

Pour bien comprendre la réalité de Gatineau, il faut prendre en compte qu'il s'agit d'une ville située à proximité d'Ottawa, capitale du Canada, séparée par un pont, et qu'il y a beaucoup d'allers-retours de personnes en situation d'itinérance des deux côtés de la rivière. Actuellement, il y a un campement le long du ruisseau de la Brasserie à proximité du Gîte Ami ainsi que d'autres campements plus secondaires ou cachés. Ces derniers sont régulièrement démantelés par des employés municipaux, accompagnés de policiers et d'intervenants psychosociaux, qui invitent les campeurs à se rendre dans les services mis en place. Toutefois, Michel Kasongo, directeur de la soupe populaire de Hull, rappelle que plusieurs personnes vivent avec des enjeux de toxicomanie ou de santé mentale, ce qui rend l'accès aux ressources d'hébergement existantes plus difficile. Annie Castonguay, directrice adjointe du Bureau régional d'action sida (BRAS), précise qu'il n'y a pas de place dans les refuges et que même les haltes-chaieurs sont occupées par une dizaine de personnes durant les nuits. (Radio-Canada, 2021, 29 juillet). Le candidat indépendant dans le district Hull-Wright, René Coignaud, stipule quant à lui qu'il n'est pas question de « manquer à nos obligations d'offrir des conditions de vie décentes » aux personnes en situation d'itinérance en plus de les déloger des campements alors qu'il n'y a pas de lieu adéquat vers où les déplacer (Blais-Thompson, 2021, 6 juin). Les personnes qui habitent le campement, quant à elles, sont fatiguées de se faire démanteler. En 2020, cela serait arrivé une quinzaine de fois (St-Denis, 2021a, 2 juin). « Je trouve que c'est un peu dommage. C'est un peu drastique. Faute de logement, c'est ça le résultat », précise une personne qui habite un campement en parlant des démantèlements (Radio-Canada, 2021, 29 juillet).

Notons que le campement qui se situe le long du ruisseau de la Brasserie à proximité du Gîte Ami avait déjà fait preuve d'un projet pilote en 2015, et le centre d'intervention et de prévention de l'Outaouais en avait dressé un bilan positif. Toutefois, il soulignait qu'un nombre de 50 à 60 personnes dans le campement était beaucoup trop élevé. Il précisait aussi composer avec les fêtards qui se réunissaient au campement la fin de semaine et qui ne partageaient pas la même réalité que les personnes qui utilisaient le lieu comme dernier recours (Bonenfant,

2015, 30 octobre). Le maire de la ville de Gatineau en 2015, avait soulevé qu'il n'était pas chaud à l'idée de poursuivre cette expérience si cela ne devient pas un lieu d'intervention qui s'inscrit dans une série de services (Bélanger, 2015, 10 mars). Malgré le fait que le campement était une solution temporaire, les nombreux démantèlements et la réticence face à son existence, il est toujours là après plus de six ans.

Face à cette réalité devenue quasi permanente, depuis le début de l'année 2021, le vocabulaire est en changement lorsqu'on parle du campement le long du ruisseau de la Brasserie à proximité du Gîte Ami. Bien qu'il ne soit pas autorisé officiellement, il est tout de même toléré. Dans ce cas, il n'est plus question de démanteler le campement, mais bien de faire le ménage, où les personnes en situation d'itinérance peuvent se réinstaller après (St-Denis, 2021b, 2 juin). Lors des ménages, des policiers et des cols bleus sont présents ainsi que des pelles mécaniques et des camions qui sont utilisés pour ramasser les déchets. Néanmoins, bien qu'il ne soit plus question d'évincer les personnes qui habitent dans le campement, les enjeux de démantèlement sont encore bien présents (St-Denis, 2021b, 2 juin). En effet, même si les personnes qui habitent le campement sont avisées cinq jours avant le grand ménage (Blais-Thompson, 2021, 6 juin), celles-ci peuvent être absentes et ainsi voir leurs effets personnels jetés aux poubelles (St-Denis, 2021b, 2 juin).

Cela dit, devant l'augmentation de 18 % de la demande d'hébergement (Blais-Thompson, 2021, 6 juin), les organismes communautaires demandent le prolongement des ressources et l'ajout de places en refuge, en plus de l'achat de mini-milieus de vie (maisons de chambres) ainsi qu'un projet de campements encadrés qui sont dans les possibilités futures (St-Denis, 2021b, 2 juin). En effet, le désir de créer des campements humanitaires dans le stationnement de l'aréna Robert-Guertin serait dans les pistes de solutions pour sortir les gens des boisés, car leur présence devient nuisible à l'environnement (cours d'eau et forêt) (Blais-Thompson, 2021, 6 juin). Mais en attendant, alors que les ressources ont de la difficulté à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, les campements continuent de se multiplier dans la ville de Gatineau (St-Denis, 2021a, 2 juin).



Image : La Tribune : Campement du Pont Joffre, Sherbrooke



## Ville de Sherbrooke

La situation de Sherbrooke n'est pas épargnée par les conséquences de la pandémie. De plus en plus de personnes en situation d'itinérance cherchent des réponses à leurs besoins, et les campements se sont multipliés dans la ville. Devant un manque de financement et le manque d'employés, le seul refuge de la ville de Sherbrooke, le Partage St-François qui a une capacité de 27 personnes et qui refuse entre 10 et 15 personnes par soir (Radio-Canada, 2021, 29 octobre), s'est vu dans l'obligation de fermer ses portes pendant trois fins de semaine sur un court laps de temps, du jamais vu en 40 ans (Radio-Canada, 2021, 4 novembre). Le CIUSSS de l'Estrie-CHUS ne pouvait pas financer davantage le refuge puisque les subventions du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ne le permettaient pas (Fauteux, 2021, 4 novembre). La ville de Sherbrooke a offert une aide financière de 35 000 \$ pour les trois prochaines années (Deshaies, 2021, 7 décembre). Toutefois, une bonification de ce programme de la part du gouvernement aiderait grandement à offrir des conditions concurrentielles au réseau public et permettrait ainsi de maintenir les employés dans le réseau communautaire (Fauteux, 2021, 4 novembre)

Devant l'instabilité de ce qui est devenu la seule ressource d'hébergement en raison de fermetures et les contraintes d'accès auxquelles les personnes en situation d'itinérance ont été confrontées, plusieurs ont décidé de s'installer en dessous du pont Joffre à quelques pas de la ressource. On comptait autour d'une vingtaine de personnes dépendamment des nuits, selon les autorités (Léonard, 2021 a, 30 novembre). À la demande de la fondation Rock Guertin, les policiers ont accepté de distribuer des denrées dans les rues aux personnes en situation d'itinérance et les citoyens se sont mobilisés pour pallier la fermeture du refuge, qui est aussi un lieu d'aide alimentaire (Radio-Canada, 2021, 7 novembre). Selon une personne en situation d'itinérance : « Ça fait chaud au cœur, mais c'est un plâster sur un bobo qui va continuer de saigner. »

Les personnes qui habitaient le campement du Pont Joffre se sont aussi mobilisées pour répondre à leurs besoins. Une liste a été mise à jour quotidiennement afin de cibler les dons nécessaires et ainsi éviter les surplus. Toutefois, devant l'élan de générosité de la population, la mairesse de la Ville de Sherbrooke, Evelyn Beaudin, a demandé à la population de ne plus fournir d'aide directe aux personnes en situation d'itinérance qui habitent le pont Joffre (Gaulin, 2021, 6 décembre). Gabriel Pallotta, coordonnateur de la Table itinérance Sherbrooke explique que les nombreux dons amènent ces personnes à ne plus fréquenter les ressources d'aide, car elles trouvent des réponses à leurs besoins directement au campement (Gaulin, 2021, 6 décembre). Cependant, la professeure adjointe à l'École de travail social de l'Université de Montréal, Elisabeth Greissler, croit que des dons directement faits au campement ne sont pas nécessairement nuisibles. Au contraire, cela peut réduire les difficultés traversées. Selon Myshell-Alexandre Carpentier, les dons provenant de la population font une grande différence dans le quotidien des personnes qui habitent le campement (Gaulin, 2021, 6 décembre).

Devant l'ampleur qu'a prise ce campement de semaine en semaine et l'arrivée de l'hiver, la mairesse de la Ville de Sherbrooke, Evelyn Beaudin, a plaidé pour l'action, car les risques d'hypothermie, d'incendie, de méfaits et de surdoses étaient plus présents (Léonard, 2021, 30 novembre). Elle a précisé que le démantèlement a été demandé par les organismes communautaires sur le terrain (Léonard, 2021 a, 30 novembre), sans toutefois faire consensus pour l'ensemble d'entre eux. Pour elle, il est inconcevable de laisser des gens vivre dans de telles conditions, et encore moins en période hivernale (Léonard, 2021, 30 novembre). Pour ce faire, elle a misé sur une démarche personnalisée en offrant de différentes options telles que de l'hébergement au Partage St-François, auprès d'un autre organisme, ou bien chez un proche ainsi que de l'entreposage temporaire en cas de besoin (Gaulin, 2021, 4 décembre). Toutefois, l'Association des locataires de Sherbrooke a déploré le fait qu'on procède au démantèlement du campement sans avoir de véritables alternatives (Léonard, 2021 a, 30 novembre). Même les personnes en situation d'itinérance ont douté de la stratégie utilisée par la Ville. Pour elles, le retour en refuge n'est pas une option (Dumas, 2021, 30 novembre). Pour Ronald Landry, membre de la Hope Community Church, les personnes en situation d'itinérance ont besoin de cet endroit, car elles n'ont nulle part où aller (Dumas, 2021, 25 novembre).

### *Démantèlement du campement*

L'approche répressive n'a pas été considérée pour démanteler le campement. Les autorités souhaitaient que cela se déroule de façon sécuritaire et humaine (Léonard, 2021b, 30 novembre). Toutefois, avant le démantèlement, il a été possible de voir les ressources et le soutien réduit et le niveau de stress augmenter. D'ordinaire, les employés de la Ville de Sherbrooke venaient tous les jours pour amasser les déchets et les personnes qui habitaient le campement collaboraient avec eux, mais plus le démantèlement approchait moins ils étaient présents. Puis, ces employés sont même venus réquisitionner le bois de chauffage des personnes qui habitaient le campement, ce qui a réduit leur capacité de se réchauffer la nuit (Observation sur le campement, 2021).

Lors du démantèlement, l'intervention s'est déroulée dans le calme même si quelques personnes ne voulaient pas partir (Léonard et Plante, 2021, 6 décembre). Les employés de la Ville ont procédé au ramassage et plusieurs intervenants étaient présents sur place pour s'assurer du bon déroulement de l'intervention (Léonard et Plante, 2021, 6 décembre). Toutefois, selon Stéphanie Roy, coordonnatrice à IRIS Estrie, le démantèlement s'est fait de manière drastique alors que plus de temps aurait dû y être alloué (Radio-Canada, 2021, 10 décembre). Elle précise qu'en « faisant un démantèlement, des fois, on perd du monde. De croire qu'on va retrouver tout ce monde-là en claquant des doigts... Souvent ils vont retourner dans d'anciens campements ou ailleurs. Ils vont se mettre dans des situations beaucoup plus dangereuses pour leur sécurité » (Radio-Canada, 2021, 10 décembre). Cependant, l'attachée politique de la mairesse Evelyn Beaudin de la Ville de Sherbrooke a précisé qu'aucune arrestation n'avait été prévue advenant que les personnes soient restées sous le pont après l'évacuation des lieux (Proteau, 2021, 6 décembre).

## *Après le démantèlement du campement*

Sur le terrain, ce démantèlement n'a pas fourni de plan B. Seulement quelques personnes ont pris l'option de l'hébergement d'urgence, mais la plupart se sont trouvés un endroit temporaire ou elles ont retrouvé leur ancien campement (beaucoup plus éloigné). Certaines femmes se sont trouvées dans des situations qui mettaient leur sécurité en danger (réflexion provenant d'une organisation).

Il faut souligner que les personnes qui habitaient le campement étaient en mesure de s'organiser – elles le faisaient avant, pendant et le feront après le démantèlement, selon le coordonnateur à la Table itinérance Sherbrooke, Gabriel Pallotta. Il précisait que la problématique de l'itinérance a toujours existé, mais qu'elle est seulement plus visible (Léonard, 2021b, 30 novembre). En effet, les enjeux liés à la sécurité servent souvent à camoufler des enjeux politiques, tels que la visibilité de l'itinérance (Bergeron, 2021, 7 décembre). Cependant, les décideurs ne se sont pas suffisamment documentés sur les réelles actions possibles à prendre face aux campements et sur le fait que chaque fois qu'un campement est démantelé, le problème est déplacé.

Caroline Leblanc, étudiante au doctorat en santé communautaire, a réagi au démantèlement et précisé qu'il aurait été possible d'agir dans la prévention pour réduire les risques d'incendie (Radio-Canada, 2021, 10 décembre). Pour elle, les campements sont le reflet d'une violation du droit au logement, et les risques de sécurité seront bien plus grands si on démantèle les campements. Pour plusieurs, les campements sont une source de protection et de solidarité (Leblanc, 2021, 7 décembre). Elle déplore aussi qu'il faille décentraliser l'offre de services en hébergement à Sherbrooke, car si les gens se voient exclus de la ressource, ceux-ci n'ont plus d'options. De plus, elle précise qu'il faut opter pour une gradation de services, car les refuges ne sont pas adaptés pour tous et toutes (Radio-Canada, 2021, 10 décembre). Pour l'association des locataires de Sherbrooke, ce démantèlement a été inutile. Le seul résultat, entièrement prévisible, c'est que plusieurs campements se sont disséminés à travers la ville, et le seul danger était politique, un danger lié à l'image. Cette organisation a demandé la création d'une halte-chaleur (Proteau, 2021, 6 décembre).

## **Conclusion**

Quelles que soient les villes, les personnes qui habitent dans des campements s'organisent, et la force du groupe leur permet de se protéger et ainsi de se soutenir en cas de besoin. Dans les campements, les personnes arrivent à se structurer et à se déposer, ce qui leur permet de vivre une certaine stabilité. Toutefois, les réactions municipales et gouvernementales les empêchent de s'unir pour trouver des réponses à leurs besoins. Dès que les personnes en situation d'itinérance deviennent visibles et que le nombre d'installations devient dérangeant et plus difficile à démanteler, les autorités réagissent rapidement pour mettre fin à leur solidarité. Il s'agit d'une approche qui vient nuire à la réponse d'urgence aux personnes qui n'ont pas recours aux refuges et cela devient un enjeu de taille, car il est difficile pour elles de trouver une place où elles peuvent être considérées et exister dans leur contexte de vie. Sans répit, les personnes qui habitent en campement vivent sous le stress de se faire démanteler et déplacer

d'un lieu qui faisait sens pour elles, ce qui leur rappelle qu'elles ne sont pas bienvenues nulle part.

## Recommandations

Les recommandations ci-dessous se basent sur celles élaborées par le Collectif « On ne laisse personne derrière », afin de reconnaître leurs actions et leur capacité de mobiliser les connaissances pour répondre aux réels besoins des personnes qui s'abritent dans une tente, un campement ou un abri informel. Une analyse transversale de ces articles parus dans les médias a aussi permis d'ajouter certains éléments à ces recommandations.

### Droit au logement et ressources adaptées

Attendu que le manque de logements adaptés aux besoins des personnes amplifie le phénomène de l'itinérance :

- Nous croyons qu'il faut investir dans différentes formes de logement : soit le logement social, le logement social avec soutien communautaire, les maisons de chambres ainsi que dans le programme AccèsLogis afin de favoriser l'accès et le maintien au logement et agir de façon structurante face au phénomène de l'itinérance.

Attendu que des ressources d'hébergement sont inaccessibles pour une partie des personnes en situation d'itinérance (notamment pour les personnes utilisatrices de drogues, les couples, les personnes trans et non binaire, celles avec des animaux, les personnes vivant un enjeu de santé mentale ou de santé chronique, etc.) :

- Nous croyons qu'il est nécessaire de promouvoir la mise en place de ressources d'hébergement à haut seuil de tolérance qui génèrent le moins d'exclusion possible, c'est-à-dire qui s'adaptent aux besoins des personnes qui souhaitent avoir recours au refuge et qui facilitent leur accès; tel qu'en mettant en place des wet services, c'est-à-dire qui offrent un programme de consommation d'alcool, ainsi que des sites de consommation supervisée et de prévention des surdoses au sein de ressources d'hébergement, en valorisant et en considérant la présence de l'animal au sein de la ressource ou en développant des ressources d'hébergement 24/7, sans contrainte d'horaire, afin de réduire l'instabilité des personnes en situation d'itinérance, etc. Puis, il est d'autant plus important que les intervenants soient formés à ce type d'approche.
- Nous croyons que lorsqu'il n'est pas possible de trouver un hébergement adapté, il faut soutenir les personnes en situation d'itinérance à trouver une alternative qui leur convient afin qu'elles ne se retrouvent pas contraintes d'habiter en campement, si elles ne le souhaitent pas.

Attendu que les femmes et les personnes LGBTQ+ vivent une multiplicité d'oppressions qui leur sont spécifiques et que des ressources d'hébergement d'urgence mixtes peuvent susciter un sentiment d'insécurité qui leur en empêchent l'accès (ex. être confronté à son agresseur, etc.) :

- Nous croyons qu'il est essentiel de développer des ressources d'hébergement adaptées pour les femmes et les communautés LGBTQ+
- Nous croyons aussi qu'il est important de former les intervenants dans les ressources d'hébergement à la réalité des communautés LGBTQ+ afin de réduire les possibles agressions et traumatismes vécus lorsqu'elles y ont recours.
- Nous croyons qu'il faut adapter les infrastructures des ressources d'hébergement existantes (outre la formation, en ayant, par exemple, des endroits non mixtes ou un étage réservé aux femmes).

Attendu que des effets particulièrement inquiétants ont été soulevés en matière d'itinérance jeunesse pendant la pandémie :

- Nous croyons qu'il est essentiel d'investir davantage dans les services destinés aux jeunes en situation d'itinérance afin de prévenir l'itinérance chronique.
- Nous croyons que nous devons développer des ressources d'hébergement jeunesse à haut seuil de tolérance et réduire au maximum les mesures d'exclusion dans les refuges existants afin de ne pas priver les jeunes d'un milieu stable et sécuritaire où ils peuvent recevoir du soutien adapté à leur situation.
- Nous croyons qu'il est important d'offrir plus de soutien psychosocial, soit en prévention de l'itinérance ou soit en accompagnement des jeunes en situation d'itinérance, tout en nous adaptant à leurs réalités et à leurs besoins. Cet accompagnement peut prendre différentes formes, que ce soit en facilitant l'accès à des services de soins de santé globale, en soutenant ces jeunes dans leurs démarches juridiques et de stabilité résidentielle ou en étant présent dans leur quotidien afin de prévenir les situations de détresse et d'assurer les suivis nécessaires à leurs conditions de vie et de santé.

Attendu les besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance issues des communautés autochtones :

- Nous croyons qu'il est nécessaire d'être à l'écoute des besoins et des solutions énoncés par les communautés autochtones, afin qu'elles aient l'autonomie nécessaire pour développer des services (incluant d'hébergement) culturellement et socialement adaptés. En ce sens, il faut que les institutions œuvrent de concert avec les communautés autochtones pour développer des ressources respectueuses de la dignité de chacun, pour améliorer l'accessibilité et le sentiment d'appartenance des personnes autochtones qui sont en situation d'itinérance et il faut renforcer cet aspect dans les ressources existantes.

## **Une tolérance et un respect des droits nécessaire**

Attendu que le droit au logement fait partie des droits indispensables à une vie digne et décente et pour exercer son autodétermination;

Attendu que la crise du logement prend de l'ampleur et que les personnes se retrouvent dans l'incapacité de se loger;

Attendu que certaines personnes peuvent être dans l'incapacité d'occuper un logement pour différentes raisons :

- Nous croyons que les campements constituent une solution nécessaire en contexte de crise, telles que celles du logement ou de la COVID, et lorsque les personnes sont dans l'incapacité d'occuper un logement.

Attendu que les ressources d'hébergement génèrent de l'exclusion et que certaines personnes ne veulent pas ou ne peuvent pas y avoir recours pour différentes raisons, y compris des raisons individuelles (ex. préserver leur autonomie), organisationnelles (ex. refus des animaux) et structurelles (ex. manque de place dans les ressources) :

- Nous croyons qu'il est nécessaire de reconnaître la possibilité d'habiter dans un abri de fortune, si pour la personne, il s'agit d'un lieu qui fait sens pour elle et qui ressemble le plus à un « chez-soi » et à une vie digne et autonome.

Attendu que les campements permettent aux personnes qui les habitent de développer une appartenance et de bénéficier d'une stabilité ou d'une solidarité;

Attendu que la répression envers les personnes qui habitent la rue est contre-productive et que les démantèlements des campements peuvent avoir des conséquences sur leur santé en les déplaçant continuellement, en les isolant de leur communauté, en les empêchant de bénéficier d'un soutien essentiel, en les privant d'avoir recours à un abri, en contribuant ainsi à la dégradation de leurs conditions de vie et en augmentant notamment les risques de mortalité par le froid, le feu et les surdoses :

- Nous croyons qu'il faut permettre l'installation et le respect des abris de fortune dans l'ensemble des municipalités touchées par ce phénomène, et ce, afin que les personnes puissent rester dans leur communauté, le plus près possible de leur lieu d'appartenance et des personnes, des ressources et des services qui leur apportent un soutien dans leur situation et ainsi éviter une rupture de liens qui pourrait avoir un impact sur leur santé et leur vie.
- Nous croyons qu'il est important que les administrations municipales se positionnent clairement en faveur de la tolérance des campements et qu'elles s'assurent de fournir les ressources nécessaires pour leur bon fonctionnement et la sécurité des personnes qui y habitent.

Attendu que la vie en campement est bien souvent précaire et peut comporter des risques :

- Nous croyons qu'il est essentiel d'adopter une approche de réduction des méfaits plutôt qu'une approche punitive et répressive afin de réduire les risques liés aux incendies, au froid, à la consommation et aux mesures sanitaires et ainsi d'agir pour prévenir la dégradation des conditions de vie et de santé des personnes qui habitent un campement.
- Nous croyons qu'il est essentiel de permettre aux personnes qui habitent un campement d'avoir un accès à l'eau, aux toilettes, à la chaleur lors des périodes de froid,

à des casiers situés à proximité pour y déposer leurs effets personnels, au matériel de prévention des méfaits relié à la consommation, ainsi que d'assurer une collecte de déchets pour des conditions de vie les plus dignes et salubres possibles.

## **L'accompagnement plutôt que l'utilisation de la répression**

Attendu que l'espace public est parfois le dernier recours pour bien des personnes et un lieu qui fait le plus de sens pour habiter pour d'autres;

- Nous croyons qu'il faut cesser de judiciaireiser et criminaliser les personnes qui habitent en campement et reconnaître leur droit d'occuper l'espace public.
- Nous croyons qu'il faut davantage former les autorités à la réalité des personnes qui habitent la rue et ainsi favoriser une meilleure compréhension des enjeux auxquels elles sont confrontées lorsque leurs abris sont démantelés.

Attendu que les personnes qui habitent en campement sont souvent invisibilisées et ignorées dans la mise en place d'actions qui les concernent;

- Nous croyons qu'il faut consulter les personnes qui habitent en campement et considérer réellement leur voix afin qu'elles puissent être parties prenantes dans la priorisation des actions et des initiatives à mettre en place pour répondre à leurs besoins.
- Nous croyons qu'il est important que les pouvoirs décisionnels reviennent aux personnes présentes en campement et que nous devons collectivement œuvrer à renforcer leur pouvoir d'agir.

Attendu que la formation d'un lien significatif et le développement d'une relation de confiance avec des intervenants favorisent la recherche de solutions adaptées :

- Nous croyons qu'il est essentiel de favoriser l'accompagnement, si les personnes qui habitent les campements le désirent, notamment en finançant adéquatement et de manière récurrente les organismes offrant cette forme d'intervention.
- Nous croyons que les organismes communautaires, institutionnels ou tout autre organisme œuvrant dans le domaine de l'itinérance ainsi que les différents paliers gouvernementaux doivent être à l'écoute des besoins et des intérêts des personnes qui habitent en campement et que nous devons davantage travailler à leur donner les outils nécessaires afin de répondre aux besoins urgents et organisationnels qu'elles rencontrent.
- Nous croyons qu'il est important de valoriser l'expertise des pairs en intervention, c'est-à-dire ceux et celles qui ont vécu ou qui vivent cette réalité, et ce, afin de développer et de renforcer les liens établis avec les personnes qui habitent les campements.

Attendu qu'un des arguments évoqués pour démanteler les campements repose sur des enjeux de sécurité :

- Nous croyons qu'il faut favoriser l'autonomisation des personnes qui habitent en campement, proposer des ateliers sur comment réduire les risques d'incendie, d'hypothermie, d'engelures et de surdoses et mettre mise à disposition de matériel sécuritaire ainsi que de l'information sur leurs droits et responsabilités.
- Nous croyons qu'il faut mettre en valeur leurs forces et les accompagner si elles le souhaitent dans le développement de leurs capacités pour favoriser leur autonomie et ainsi améliorer leurs conditions de vie et de santé.
- Nous croyons qu'il est essentiel de mettre en place des solutions et des actions qui sont discutées avec les personnes qui habitent en campement, et ce, afin de cibler leurs réels besoins et leurs priorités.
- Nous croyons qu'il faut cesser de réfléchir le plan d'urgence en itinérance en fonction des saisons, mais plutôt assurer une continuité des services afin de réduire l'instabilité des ressources et faciliter l'accès à des services adaptés, favorisant ainsi de meilleures conditions de vie et de santé pour les personnes qui habitent la rue (ex. ressources de répit 24/7).

## **Collaboration et respects des droits**

Attendu que les personnes qui habitent en campement sont des citoyens à part entière et méritent d'être considérés.es comme tel :

- Nous croyons que les personnes qui habitent en campement doivent être approchées dans le respect de leur dignité, de leur autonomie et de leur autodétermination.
- Nous croyons également que pour prendre en considération les différents visages de l'itinérance, il faut développer des réponses multiples, adaptées et locales en concertation avec les personnes concernées, c'est-à-dire celles qui vivent en situation d'itinérance. Et ce, à l'échelle du Québec afin de décentraliser les ressources et ainsi réduire le déracinement des personnes en situation d'itinérance de leur milieu.



# Références

## Le Devoir

Corriveau, J. (2020, 9 avril). Donner des tentes aux itinérants, une fausse bonne idée?

Le Devoir.

Corriveau, J. (2020, 19 octobre). Les policiers du SPVM interviennent pour déplacer un campement d'itinérants. Le Devoir.

Corriveau, J. (2020, 25 novembre). Les campeurs de la rue Notre-Dame invités à quitter les lieux. Le Devoir.

Corriveau, J. (2021, 4 mai). Le campement du boisé Steinberg démantelé. Le Devoir.

Goudreault, Z. (2021, 23 avril). Un campement de fortune en pleine expansion dans Hochelaga-Maisonneuve. Le Devoir.

Goudreault, Z. (2021, 28 avril). Les campements de fortune doivent être « temporaires », martèle Denis Coderre. Le Devoir.

Goudreault, Z. (2021 a, 3 mai). En quête de solutions durables pour les camps de fortune. Le Devoir.

Goudreault, Z. (2021b, 3 mai). Un nouveau campement de fortune démantelé à Montréal. Le Devoir.

Hugues, J. (2021, 8 mai). Les campements à Montréal, ou le refus d'être invisible. Le Devoir.

La Presse canadienne (2020, 28 août). Le FRAPRU s'oppose au démantèlement d'un campement de sans-logis à Montréal. Le Devoir.

Lepage, G. (2020, 5 juin). Tolérance zéro pour des campements d'itinérants à Montréal. Le Devoir.

Lepage, G. (2020b 25 août). À la rencontre des « campeurs » de la rue Notre-Dame, menacés d'expulsion. Le Devoir.

Nadeau, J. (2020, 1er juin). Répit de courte durée pour les personnes itinérantes à Montréal. Le Devoir.

## Journal de Montréal

AFP (2020, 22 novembre). À Montréal, un campement inédit de sans-abri s'organise avant l'hiver. Journal de Montréal.

Lacerte Gauthier, F. (2021, 27 avril). Campement Hochelaga : « on ne veut pas entretenir l'itinérance », affirme Coderre. Journal de Montréal.

Messier, L-P. (2021, 4 mai). Fin d'un autre campement de fortune. Journal de Montréal.

Poirier, Y. (2020, 5 août). D'autres campements de sans-abris à Montréal. Journal de Montréal.

## **Journal 24 heures**

Cyr, G. (2021, 7 mai). Expulsé du campement Hochelaga, Louis Rouillard n'a nulle part où installer sa roulotte. Journal 24 heures.

Cyr, G. (2021, 10 mai). Un pique-nique devant l'hôtel de ville pour protester contre le démantèlement du campement Hochelaga. Journal 24 heures.

Cyr, G. (2020, 7 décembre). Le campement Notre-Dame, un symbole fort de la crise du logement. Journal 24 heures.

Cyr, G. (2021 a, 7 décembre). Tolérer et encadrer les campements de personnes itinérantes peut faire partie de la solution : voici pourquoi. Journal 24 heures.

Cyr, G. (2021b, 7 décembre). Un an plus tard, voici où sont les anciens du campement Notre-Dame où vivaient des personnes itinérantes à Hochelaga. Journal 24 heures

Lacerte-Gauthier, F. (2021, 3 mai). Le campement Hochelaga démantelé : ce qu'il faut savoir. Journal 24 heures.

Iskander, E. (2020, 25 août). Une pétition pour sauver le « Camping Notre-Dame ». Journal 24 heures.

Iskander, E. (2020, 27 août). La police ne démantèlera pas de force le « Camping Notre-Dame », assure la mairesse Plante. Journal 24 heures.

Iskander, E. (2020, 24 novembre). Pas d'ultimatum pour le « Camping Notre-Dame ». Journal 24 heures.

Messier, L-P. (2020, 14 août). « Camping Notre-Dame » : il passe une nuit dans un campement de fortune dans Hochelaga. Journal 24 heures.

Messier, L-P. (2020, 26 novembre). Les campeurs de la rue Notre-Dame préparent leurs tentes pour l'hiver. Journal 24 heures.

Messier, L-P. (2021, 19 janvier). Des abris conçus pour les itinérants qui dorment dehors. Journal 24 heures.

Messier, L-P. et Lalancette, C. (2020, 7 décembre). Le Camping Notre-Dame a été évacué. Journal 24 heures.

## **Journal Métro**

Broch, E. (2020, 27 août). Camp de fortune : un enjeu de « sécurité publique » plaide le maire d'MHM. Journal Métro.

Broch, E. (2020 a, 31 août). Un rassemblement contre le démantèlement du camp de fortune. Journal Métro.

Broch, E. (2020b, 31 août). Les tentes toujours présentes dans le camp de fortune d'Hochelaga. Journal Métro.

Broch, E. (2020 c, 31 août). Hochelaga : statu quo au camp de fortune. Journal Métro.

Broussouloux, A., Leblanc, C., MacDonald, S-A., Painchaud, A., Pruvost, M. et Savage, A. (2021, 6 mai). Se faire mettre dehors de dehors, au nom d'un logement qui n'existe pas. Journal Métro.

Carabin, F. (2021, 15 avril). Itinérance : le gouvernement veut « éviter les campements » de fortune. Journal Métro.

Carabin, F. (2021, 3 mai). Campement à Hochelaga : « pas le droit d'occuper un terrain public », soutient Québec. Journal Métro.

Collaboration spéciale (2020, 24 août). Camping Beauport-Notre-Dame. Journal Métro

Faucher, O. (2020, 1er octobre). Itinérance : un campement de fortune à Montréal-Nord. Journal Métro.

Faucher, O. (2020, 22 octobre). De moins en moins de tentes au campement de Montréal-Nord. Journal Métro.

Gaxet, P. (2021, 3 mai). Itinérance : le campement Steinberg est vide. Journal Métro.

Gaxet, P. (2021, 13 juillet). Centre-Sud : un camp d'itinérants évacué, un « pacte social » réclamé. Journal Métro.

Gelper, N. (2021, 6 mai). Itinérance : la mairesse ne permettra pas les campements de fortune. Journal Métro.

Gelper, N. (2021, 12 mai). Le gouvernement fédéral appelé à réagir à la crise du logement. Journal Métro.

Gildener, D. et Paré, J. (2021, 27 avril). Itinérance : retour des campements à Montréal. Journal Métro.

Gildener, D. (2020, 6 décembre). Campement Notre-Dame : Montréal tente de procéder à une évacuation. Journal Métro.

Gobert, C. (2020, 24 août). Itinérants de Notre-Dame : « On est des humains, pas des chiens! ». Journal Métro.

Goudreault, Z. (2020, 4 juin). Coronavirus : la tolérance des camps de fortune d'itinérants est terminée. Journal Métro.

Goudreault, Z. (2020, 19 août). Itinérance : Valérie Plante souhaite voir « disparaître » le campement de la rue Notre-Dame. Journal Métro.

Goudreault, Z. (2020, 21 août). Itinérance : le campement sur Notre-Dame remplacé par un refuge. Journal Métro.

Goudreault, Z. (2020, 6 octobre). Mobilisation pour offrir des tentes aux itinérants à Montréal. Journal Métro.

Goudreault, Z. (2020, 12 décembre). Campements : organismes et itinérants appréhendent d'autres démantèlements. Journal Métro.

Machillot, C. (2020, 6 août). De plus en plus d'itinérants campent sur Notre-Dame Est. Journal Métro.

Machillot, C. (2020, 5 novembre). De plus en plus de tentes vides au campement Notre-Dame. Journal Métro.

Paré, J. (2020, 3 mai). Itinérance : les occupants du campement Steinberg sommés d'évacuer. Journal Métro.

Paré, J. (2021, 5 mai). Québec solidaire veut encadrer les campements de fortune. Journal Métro.

Pelletier, G. (2020, 28 août). Nouveau campement improvisé au centre-ville. TVA Nouvelles. Journal La Presse

Bacro, L. (2020, 23 octobre). Des tentes qu'on ne veut pas voir. La Presse.

Champagne, E-P. (2021, 1er septembre). Un campement de sans-abri démantelé à Montréal-Nord. La Presse.

Ferah, M. (2020, 4 septembre). Campement Notre-Dame : pas l'intention de bouger de sitôt. La Presse.

Ferah, M. (2020, 26 octobre). Ils veulent une place au chaud, mais les abris sont pleins. La Presse.

Girard, M. (2021, 28 avril). Le difficile enjeu des campements. La Presse.

Lauzon, V. et Ducas, I. (2020, 7 décembre). Le campement Notre-Dame démantelé. La Presse.

Lauzon, V. (2020, 29 juillet). Square Dézéry : des campements temporaires de sans-abri tolérés par la Ville. La Presse.

Leblanc, C. et MacDonald, S-A. (2020, 10 décembre). Se faire « mettre dehors de dehors » n'a aucun sens. La Presse.

Ouellette-Vezina, H. (2020, 2 septembre). Les campeurs de Notre-Dame « auraient dû être consultés ». La Presse.

Ouellette-Vézina, H. (2020, 29 octobre). Montréal veut prévenir des situations « dangereuses » à l'aube de l'hiver. La Presse.

Ruel-Manseau, A. (2020, 31 août). Démantèlement du campement de la rue Notre-Dame : « J'ai peur que ça vire mal », La Presse.

Trussart, A. (2020, 5 décembre). Incendie au campement de la rue Notre-Dame. La Presse.

## Références Sherbrooke

Bergeron, M. (2021, 7 décembre). *Au-delà du campement*. La Tribune

Deshaies, T. (2021, 7 décembre). *Sherbrooke se dotera d'un plan d'action en itinérance*. Radio-Canada. Ici Estrie.

Dumas, J. (2021, 25 novembre). *Sherbrooke : un campement de sans-abris prend de l'ampleur*. Journal de Montréal.

Dumas, J. (2021, 30 novembre). *Sherbrooke : le campement d'itinérants démantelé d'ici lundi*. Journal de Montréal.

Gaulin, L. (2021, 4 décembre). *Une mobilisation s'organise entourant le démantèlement du campement sous le pont Joffre*. La Tribune.

Gaulin, L. (2021, 6 décembre). *Campement sous le pont Joffre : la générosité toujours au rendez-vous*. La Tribune.

Fauteux, M. (2021, 4 novembre). *Un refuge encore contraint de fermer une nuit, faute de personnel*. Journal de Montréal.

Léonard, R. et Plante, C. (2021, 6 décembre). *La Ville met fin au campement Joffre*. La Tribune.

Leblanc, C. (2021, 7 décembre). *Déplacer la pauvreté*. La Tribune. Texte d'opinion.

Léonard, R. (2021 a, 30 novembre). *Campement Joffre : le démantèlement envisagé*. La tribune.

Léonard, R. (2021b, 30 novembre). *Campement Joffre : un démantèlement progressif est lancé*. La tribune.

Proteau, A. (2021, 6 décembre). *Itinérance : le campement presque tout démantelé à Sherbrooke*. Journal 24 heures.

Radio-Canada (2021, 29 octobre). *Le Partage Saint-François sera de nouveau fermé cette fin de semaine*. Ici Estrie.

Radio-Canada (2021, 4 novembre). *Troisième fermeture au Partage Saint-François de Sherbrooke*. Ici Estrie.

Radio-Canada (2021b, 7 novembre). *Une trentaine de repas et des vêtements chauds distribués dans la rue à Sherbrooke*. Ici Estrie.

Radio-Canada (2021 c, 10 décembre.) *Discussion et réflexions sur la situation de l'itinérance à Sherbrooke*. Par ici l'info, OhDio.

## Références Gatineau

Bélanger, M. (2015, 10 mars). L'avenir du camping des itinérants en jeu. *Journal Le Droit numérique*

Blais-Thompson, C. (2021, 6 juin). Itinérance : un « D » accordé à l'Outaouais. *Journal Le Droit Numérique*.

Bonenfant, A. (2015, 30 octobre). C'est la fin pour le camp près du Gîte Ami. *Radio-Canada*.

Radio-Canada (2021, 29 juillet). Le maire de Gatineau défend les démantèlements. *Ici Ottawa-Gatineau*.

St-Denis, Y. (2021 a, 2 juin). Deuxième démantèlement de l'année derrière le Gîte Ami. *Radio 104,7 Outaouais*.

St-Denis, Y. (2021b, 2 juin). La police de Gatineau a encore une fois démantelé le campement d'itinérant sur les rives du ruisseau de la Brasserie derrière le Gîte ami. *Radio 104,7 Outaouais*.

## Autres références

Coordo-TOMS (2020, 28 août). *Démantèlements de tentes : l'AQPSUD, le RAPSIM, le RÉSEAU et la TOMS s'opposent à ces pratiques répressives*. En ligne : <http://toms-mtl.org/demantelements-de-tentes-laqpsud-le-rapsim-le-reseau-et-la-toms-sopposent-a-ces-pratiques-repressives/>

Direction régionale de santé publique (2020). *Avis sur les « hébergements extérieurs alternatifs temporaires »* (Non publication).

Mary, L. (2020, 14 décembre). *L'accompagnement plutôt que le démantèlement. Lettre cosignée la TOMS*. En ligne : <http://toms-mtl.org/laccompagnement-plutot-que-le-demantelement/>

ONLPD (2020, 31 août). *Présentation du collectif On ne laisse personne derrière*. Campagne de don (Non publication).

RAPSIM et TOMS, (2020). *Avis de la Direction régionale de santé publique (DRSP) sur les hébergements extérieurs temporaires en période de pandémie*. Courriel, 6 mai 2020.

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (2021). *Temps supplémentaire policiers – Démantèlements de campements*. Demande d'accès à l'information : 22-157120. Division du conseil et du soutien financier-PS Sécurité publique, 1 p.

Transport Québec (2021, 1er mai). *Avis d'éviction : Enjeux de sécurité* (Non publication).

Plante, V. (2020, 30 octobre). *Mesures hivernales en itinérance : on ne laissera personne derrière*. Facebook Watch, En ligne : <https://www.facebook.com/watch/?v=2478646425773836>